

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-175
Occupation du domaine public
Rue Alfred Debussy

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Monsieur Gérald COMPAGNON,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérald COMPAGNON est autorisé à réserver le stationnement sur deux emplacements au droit du 3, rue Alfred Debussy le vendredi 21 Août 2026, en raison de son emménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Monsieur Gérald COMPAGNON qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Gérald COMPAGNON, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.